

On a de bonnes raisons d'établir des droits de coupe différents, même au sein d'une même province. Par exemple, au Québec, en vertu de la loi, les droits de coupe sont, de plus en plus, déterminés en fonction d'un accord de gestion forestière de même qu'en fonction de l'utilisation faite des billes de bois et de la valeur ajoutée qui résulte de la transformation de la bille de bois en produit fini.

Le député de Fundy—Royal a présenté d'excellents arguments en faveur de l'exemption des provinces des Maritimes de cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Ce sont des arguments très convaincants, mais malheureusement ils ne tiennent pas. Le mot clé que le député a utilisé et qu'il ne faut pas perdre de vue dans le cadre de ce débat est le mot «négocier». Le député a reconnu lui-même que les États-Unis n'avaient jamais cherché à imposer une taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre des provinces Maritimes en fonction des droits de coupe en vigueur alors et que ce ne serait certainement pas plus le cas maintenant.

La ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) aurait déclaré que l'on pouvait difficilement exclure les producteurs des Maritimes des négociations. Malheureusement, la motion du député semble vouée à l'échec en ce qui concerne cette phase-clée des négociations.

Le député a abondé dans le sens du Nouveau parti démocratique. Il a mentionné que l'on expédiait du bois de Colombie-Britannique vers les marchés de l'Ontario en passant par les États-Unis. Je n'ai guère été étonné d'entendre le député s'en prendre à l'opposition. Par exemple, il a demandé où nous étions tout l'été lorsque son caucus s'est intéressé à la question. Ces attaques ne m'ont nullement étonné parce que le député s'est rendu compte qu'il avait complètement démolé les arguments invoqués par le gouvernement pour justifier cette taxe générale de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre et qu'il avait intérêt à redresser sa situation au sein de son caucus.

Comme il l'a dit, les Maritimes n'auraient jamais dû être incluses dans l'accord. Le député ne s'étonnera pas qu'aucun ministre ne soit là pour l'entendre critiquer l'accord en ces termes.

Nous savons que le premier ministre (M. Mulroney) a promis d'abroger la taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre dans le cadre de l'accord de libre-échange. Nous espérons que le gouvernement réussira à tenir parole.

Je crois utile de répéter certains propos tenus par des spécialistes et des analystes bien informés. Ils estiment que nous nous faisons avoir. Selon un article publié dans le *Citizen*, d'Ottawa, du 10 janvier, un expert aurait déclaré ceci:

Si j'étais un producteur américain, j'estimerais que nous avons réussi à baratiner les Canadiens. Si le Canada a cru bon de s'empresser de négocier, dans ce cas, ils pourraient très bien présenter une requête dans un autre secteur dans l'espoir que nous ferons la même chose.

Un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa, du 7 novembre, énonce des exemples détaillés donnés par le président de la Green Forest Lumber Corporation quant aux conséquences insidieuses que cette taxe de 15 p. 100 aura sur l'industrie canadienne.

Exportations de bois d'oeuvre

Je ne suis pas d'accord avec le député de Timiskaming (M. MacDougall) dont la circonscription du Nord de l'Ontario est plus près du Nouveau-Brunswick que ma circonscription de Kenora—Rainy River, lorsqu'il dit que l'industrie du Nord de l'Ontario ne souffre pas de cette situation. C'est faux.

Le député de Cochrane—Superior n'a pas énuméré les scieries de sa circonscription qui ont fermé leurs portes et je vais donc les citer. Il s'agit des scieries de Terrace Bay, de Longlac, de Kimberley-Clark, à Nakina. Le député de Timiskaming n'ignore sans doute pas que l'usine de carton ondulé de Smooth Rock Falls a également cessé ses activités. Il y a eu la fermeture récente, mais heureusement de courte durée, de la scierie Hudson dans ma circonscription.

En réalité, cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 s'appliquant au bois a facilité l'écoulement à perte de produits américains sur le marché canadien, sans aucun recours possible puisque cette situation est possible grâce à des mesures prises par le gouvernement canadien. L'imposition de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 a eu pour effet de restreindre l'accès des producteurs canadiens au marché américain en augmentant le prix du bois canadien—qu'il soit produit en Colombie-Britannique, en Ontario ou dans une province maritime—vendu sur ce marché. Bien entendu, la demande de bois canadien a diminué tandis que la production des scieries américaines augmentait parce que la construction résidentielle allait bon train aux États-Unis. Les Américains ont réussi à diminuer leurs coûts unitaires et leur production de bois est actuellement excédentaire par rapport à leurs besoins. Bien entendu, ils cherchent un nouveau marché et sont à même de vendre impunément leurs produits sur le marché canadien, de couper l'herbe sous le pied aux producteurs canadiens et donc d'utiliser en quelque sorte notre taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre, que le gouvernement fédéral a approuvée, pour nous interdire l'accès non seulement au marché américain, mais également à nos propres marchés. C'est pourquoi il faut supprimer cette taxe, non seulement dans les Maritimes, mais aussi dans tout le pays.

● (1750)

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord signaler à la Chambre que contrairement à ce que prétendent les porte-parole de l'opposition, conscient des difficultés auxquelles il se heurtait et de l'injustice de la taxe proposée par tous les groupes de pression aux États-Unis qui désiraient obtenir l'imposition d'un droit beaucoup plus élevé que celui actuellement en vigueur au Canada, le Bureau du bois de sciage des Maritimes était tout à fait convaincu que le Gouvernement du Canada avait réussi à conclure le meilleur marché possible pour l'industrie du bois de cette région. Les choses auraient sans doute été bien pires si le droit avait été fixé uniquement en fonction du taux décrété par le Département américain du Commerce, cédant à l'influence des groupes de pression aux États-Unis. Tous ceux qui estiment que ce fut un marché de dupe, compte tenu du montant des droits imposés par le passé, feraient mieux d'examiner certaines autres ententes.